

## Luxembourg, Item 3

**Intervention du Luxembourg  
à la  
62<sup>e</sup> session du Sous-Comité scientifique et technique du CUPEEA  
Vienne, du 3 au 14 février 2025**

### **Item 3 « Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales »**

Madame la Présidente,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations pour votre présidence. Je souhaite également remercier le Bureau des affaires spatiales des Nations unies et sa Directrice, Madame Aarti Holla-Maini, pour son *leadership*, ainsi que pour la préparation efficace de cette session. Vous pouvez compter sur le plein soutien de notre délégation.

Madame la Présidente, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de Mr. Andrzej Misztal, Co-Président du Groupe de travail sur les ressources spatiales. Mr. Misztal avait fait preuve d'une grande implication et d'un esprit de conciliation exceptionnel dans le cadre des travaux du CUPEEA. Il va nous manquer.

Le Luxembourg s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne. Je souhaiterais ajouter quelques remarques à titre national.

Le Luxembourg dispose d'un écosystème spatial dynamique et en plein développement, rassemblé autour du thème de la durabilité, qui est profondément ancrée dans notre stratégie spatiale nationale pour la période 2023-2027. Cette stratégie repose sur quatre piliers : Durabilité des activités économiques, Durabilité des activités sur Terre, Durabilité des activités dans l'Espace, et Utilisation durable des ressources spatiales.

Le Luxembourg se félicite de l'adoption du Pacte pour l'avenir lors du Sommet de l'avenir des Nations Unies qui s'est tenu en septembre 2024 à New York et tout particulièrement de l'Action 56 engageant à examiner la mise en place de nouveaux cadres pour le trafic spatial, les débris spatiaux et les ressources spatiales à travers le CUPEEA. Nous soutenons également la décision d'encourager la participation du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes concernées afin de contribuer aux processus intergouvernementaux visant à renforcer la sécurité et la durabilité de l'espace extra-atmosphérique. Le Luxembourg remercie l'UNOOSA, l'Allemagne, les Emirats arabes unis et le Pérou d'avoir organisé et accueilli le Forum mondial sur l'espace en décembre 2024, offrant l'opportunité de commencer la réflexion sur le Pacte pour l'avenir et les actions à venir, dont la conférence UNISPACE IV en 2027.

Le Luxembourg considère que le fléau des débris spatiaux touche de manière égale tous les pays qui sont ou qui envisagent de se lancer dans l'espace. Pour cette raison, il est urgent de définir et de renforcer ensemble les règles communes à respecter par tous les acteurs et de trouver des solutions réalistes et

durables pour la viabilité de l'espace pour les générations futures. Le Luxembourg continue à soutenir le développement des technologies qui contribuent à la surveillance des débris ou à l'extension de vie des objets spatiaux. Il participe aux programmes européens tels que le programme de *Space Safety* de l'ESA. Le Luxembourg a également signé la Charte Zéro Débris de l'ESA, marquant ainsi une étape supplémentaire dans sa volonté de mettre en œuvre sa stratégie nationale en encourageant la durabilité des activités dans l'espace. Le régime national d'autorisations des activités spatiales comprend la mise en œuvre de mesures de réduction des débris spatiaux conformément aux standards existants et aux lignes directrices du CUPEEA.

Madame la Présidente, chers délégués, en 2024, le Luxembourg a poursuivi son engagement au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale. Nous avons signé un accord gouvernemental et un accord inter-agences avec le Japon en vue de l'exploration et de l'utilisation de l'Espace à des fins pacifiques. La fin de l'année 2024 a été marquée par la signature d'un accord-cadre de dix ans entre les gouvernements du Luxembourg et des Etats-Unis, visant à renforcer la coopération entre nos agences spatiales dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

L'année 2024 a été particulièrement prometteuse pour les Accords Artemis, puisque nous avons dépassé le nombre symbolique de 50 membres, dont le Luxembourg est un des premiers Etats signataires. Le Luxembourg s'investit dans le travail régulier des Accords Artemis, dont le but est de promouvoir un échange des connaissances techniques dans des domaines tels que la non-interférence, l'interopérabilité ou encore la durabilité à long-terme. Nous espérons que le document de séance présenté par certains signataires des Accords Artémis éclairera le sous-comité sur les progrès réalisés et la contribution des signataires.

Dans le cadre de ses activités de coopération au développement et d'action humanitaire, le Luxembourg a mobilisé les applications et technologies spatiales à travers la plateforme [emergency.lu](#) afin de soutenir l'assistance humanitaire à l'île de Mayotte en décembre dernier.

En 2024, les discussions internationales liées aux ressources spatiales ont été très fructueuses. Nous nous engageons à poursuivre de manière active notre participation dans le groupe de travail relatif aux aspects juridiques de l'exploitation des ressources spatiales.

Au niveau national, le gouvernement luxembourgeois a accordé pour la première fois une autorisation en vertu de sa loi de 2017 sur les ressources spatiales à l'entreprise ispace Europe pour opérer un micro rover dans le cadre de la mission M2, lancée le 15 janvier 2025 par la maison-mère japonaise ispace Inc. Cette autorisation marque une étape historique puisqu'il s'agit de la première autorisation accordée en Europe pour permettre l'exploration et l'utilisation des ressources spatiales dans le cadre d'une mission privée à des fins commerciales.

Outre le soutien à l'industrie spatiale luxembourgeoise, le Luxembourg continue également à soutenir le développement d'activités liées à la recherche et au développement de technologies dans le domaine des ressources spatiales. Ainsi, le gouvernement du Luxembourg a étendu son accord de collaboration avec l'Agence Spatiale Européenne dans le domaine des ressources spatiales pour cinq années supplémentaires. Il a aussi prolongé le financement de base du Centre d'innovation Européen pour les Ressources Spatiales (ESRIC) jusqu'à la fin de 2029.

De plus, nous saluons la création de l'Équipe d'Action pour la Consultation sur les Activités Lunaires (ATLAC) initiée par la Roumanie et soutenu par de nombreux pays dans le cadre du CUPEEA. Le Luxembourg soutient pleinement cette initiative et s'engage à contribuer activement aux discussions.

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Le Luxembourg continue d'accorder une attention particulière au soutien à l'innovation et au partage de connaissances sur les technologies spatiales. La « Luxembourg Space Week », organisée du 2 au 5 décembre 2024, a ainsi permis de favoriser des échanges et un réseautage unique entre acteurs du spatial.

Enfin, Madame la Présidente, permettez-moi d'informer les membres et délégués de ce sous-comité de la prochaine édition de la conférence annuelle « Space Resources Week » qui aura lieu du 19 au 21 mai 2025 sous forme hybride. L'édition de cette année abordera les actions prévues à court terme permettant la mise en œuvre concrète de l'utilisation des ressources spatiales.

Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Les Nations Unies, et en particulier le CUPEEA, doivent demeurer le cadre de référence en matière de collaboration au sein duquel nous devons poursuivre le dialogue, renforcer la compréhension mutuelle entre les nations et promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace au bénéfice de tous.

Je vous remercie pour votre attention.